

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 540-1-2021

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 540-1-2021, modifiant le règlement 540-2020 relatif à la gestion des matières résiduelles de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

*Que ce règlement peut être consulté **sur rendez-vous** au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 9^e JOUR DU MOIS DE MARS 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
secrétaire-trésorière/directrice générale